



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 📧 contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

CHAMPIONNAT FEMININ - MIXTE Saison 2026-2027 REGLEMENT

Article 1 – Conditions de participation

Ce championnat est ouvert à toutes les licenciées et tous les licenciés traditionnels F.F.T.T..

Article 2 – Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu selon la formule de la Coupe Corbillon (type Coupe Davis), soit cinq parties : quatre simples et un double.

Les parties se disputent en **trois manches gagnantes**. Toutes les parties sont jouées.

Les rencontres se disputent sur une ou deux tables.

En dehors des points précisés, les règles sont celles des règlements sportifs et administratifs de la F.F.T.T..

Article 3 – Composition des équipes

Une équipe se compose de deux joueuses ou 1 joueuse et 1 joueur.

Deux autres joueuses ou 1 joueuse et 1 joueur peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre et pourront participer éventuellement et uniquement au double.

L'équipe est OBLIGATOIREMENT composée au minimum de 50% de féminines (2F ou 1F et 1G ou 2F et 1G ou 2 F et 2G). **La partie de double doit obligatoirement comporter, au moins, une féminine dans sa composition**

L'équipe doit être complète et peut comporter 2 mutés.

Article 4 – Brûlage

Une même joueuse (eur) peut évoluer dans différentes équipes mais ne peut jouer qu'une seule fois au titre d'une même journée du Championnat Féminin/Mixte.

Par ailleurs, elle (il) peut également jouer en Championnat Seniors (pas de lien avec les autres championnats).

Article 5 – Date et Horaire des rencontres

Les rencontres ont lieu le vendredi à 19h00 aux dates précisées sur le calendrier de la compétition.

Toutefois, en cas d'impossibilité de jouer à la date officielle, les 2 équipes peuvent s'entendre pour jouer à une autre date. Celle-ci devra se situer obligatoirement avant la date de la journée suivante prévue au calendrier. Dans ce cas, le responsable de l'épreuve devra en être informé avant la date officielle.



Cette disposition doit rester exceptionnelle

Cependant :

En phase 1 la dernière journée du championnat ne peut en aucun cas être repoussée.

En phase 2 la dernière journée du championnat ne peut en aucun cas être jouée plus de 7 jours après la date officielle.

Article 6 – Engagement des équipes

Avant la date fixée par les districts, les associations adressent au Secrétariat du Comité du Nord (42 rue Jules Roch 59310 ORCHIES) leur engagement accompagné de leur montant.

Les droits d'engagement sont fixés à **25 euros** par équipe pour la saison. Le chèque est à libeller à l'ordre du Comité Départemental de Tennis de Table du Nord.

Article 7 – Catégories pouvant participer

Les joueuses et joueurs, de Benjamins à vétérans 5, peuvent participer à ce Championnat Féminin - Mixte.

Article 8 – Déroulement du championnat

Le Championnat Féminin - Mixte se déroulera en deux phases.

Chaque année, en première phase, les équipes seront réparties sans niveau.

En deuxième phase, une nouvelle répartition sera effectuée avec les équipes les plus fortes dans un groupe 1 et les autres dans d'autres groupes.

La répartition comme le fonctionnement de ce championnat seront fonction du nombre de participants.

Toute information ou réclamation sera de la compétence de la Commission Sportive Départementale Nord.

Article 9 – Résultats

A l'issue d'une rencontre, des points sont attribués à chaque équipe : 3 points à l'équipe ayant remporté la rencontre et 1 point à l'équipe ayant perdu la rencontre.

Attention, les clubs recevant doivent saisir les résultats (scores et rencontres) sur FFTT.com ou SPID avant le dimanche 19h30.

Une équipe exempte ou bénéficiant d'un forfait marquera 3 points. Pour cela, elle doit impérativement saisir sa composition et faire parvenir, dans les délais, la feuille de rencontre renseignée au secrétariat. Faute de quoi les 3 points ne lui seront pas attribués avec toutes les conséquences qui en découlent pour son classement dans la poule.

Aucun rappel ne sera fait par le secrétariat

Lorsqu'un résultat n'aura pas été enregistré et que la feuille de rencontre ne sera pas parvenue au secrétariat, à la date de la journée suivante au calendrier, l'équipe recevant sera déclarée perdant par pénalité, 0 point. Si c'est la dernière journée de la phase cela s'appliquera 5 jours après la date officielle au calendrier

La feuille de rencontre devra obligatoirement être adressée au Secrétariat du Comité du Nord de Tennis de Table, 42 rue Jules Roch 59310 ORCHIES, au plus tard le **mercredi** de la semaine suivant celle où la rencontre a été disputée.

Le Responsable du Championnat Féminin - Mixte
Métropole 1 et Métropole 2

Magali LOOTENS